|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| CWS/7/22 |
| ORIGINAL : anglais  |
| DATE : 20 mai 2019  |

**Comité des normes de l’OMPI (CWS)**

**Septième session**

**Genève, 1er – 5 juillet 2019**

Rapport sur la tâche n° 50

*Document établi par l’Équipe d’experts chargée de la partie 7*

## INTRODUCTION

1. À la reprise de sa quatrième session en 2016, le Comité des normes de l’OMPI (CWS) est convenu de créer la tâche n° 50, à savoir “Assurer la tenue et la mise à jour requise des enquêtes publiées dans la partie 7 du Manuel de l’OMPI sur l’information et la documentation en matière de propriété industrielle”, et d’établir l’équipe d’experts correspondante (ci-après dénommée “Équipe d’experts chargée de la partie 7”). Le Bureau international a été désigné comme responsable de cette équipe d’experts (voir les paragraphes 73 et 122.e) du document CWS/4BIS/16).
2. À sa sixième session, tenue en 2018, le CWS a approuvé le questionnaire relatif à la délivrance et à la publication des certificats complémentaires de protection (CCP) et des extensions de la durée de validité des brevets. Le CWS a prié le Secrétariat de publier une circulaire invitant les offices de propriété industrielle à participer à l’enquête sur les CCP et les extensions de la durée de validité des brevets. Le CWS a également prié le Bureau international d’élaborer et de publier une version mise à jour de la partie 7.2.4. En outre, le CWS a demandé à l’Équipe d’experts chargée de la partie 7 d’établir un questionnaire aux fins de la mise à jour de la partie 7.2.2 relative à la numérotation des documents publiés et des titres enregistrés, et de présenter la proposition pour examen à sa septième session (voir les paragraphes 154 à 160 du document CWS/6/34).

## RAPPORT SUR L’ETAT D’AVANCEMENT DES TRAVAUX

1. En décembre 2018, le Bureau international a publié la version mise à jour de la partie 7.2.4 du Manuel de l’OMPI relative à la présentation des numéros des demandes établissant une priorité. La partie 7.2.4 contient les réponses données par 48 offices de propriété industrielle, ainsi que des informations actualisées fournies par 12 offices de propriété industrielle en réponse à la dernière enquête.
2. L’Équipe d’experts chargée de la partie 7 a réalisé l’enquête concernant la délivrance et la publication des CCP et des extensions de la durée de validité des brevets, conformément à la demande du CWS. Les résultats de l’enquête sont présentés à la septième session du CWS pour examen (voir le document CWS/7/23).
3. L’Équipe d’experts chargée de la partie 7 a élaboré un projet de questionnaire aux fins de la mise à jour de la partie 7.2.2 relative à la numérotation des documents publiés et des titres enregistrés. Le texte du questionnaire est soumis à la présente session pour approbation (voir le document CWS/7/24).
4. L’Équipe d’experts chargée de la partie 7 a également complété les informations concernant ses activités récentes et son programme de travail par l’ajout d’un calendrier provisoire de mise à jour de la partie 7 du Manuel de l’OMPI, que l’on trouvera en annexe au présent document. Les mesures prévues au calendrier entre les septième et huitième sessions du CWS consistent notamment à publier les résultats de l’enquête susmentionnée concernant les CCP et les extensions de la durée de validité des brevets; à mettre à jour la partie 7.2.2 sur les numéros de publication et d’enregistrement et la partie 7.3 sur les exemples et les types de documents de brevet; et à élaborer des projets de questionnaires aux fins de la mise à jour de la partie 7.1 sur les modes d’indication des dates et de la partie 7.6 sur les informations bibliographiques contenues dans les bulletins de brevets, en vue de leur présentation à la huitième session du CWS.
5. *Le CWS est invité*
	1. *à prendre note du contenu du présent document,*
	2. *à examiner et à approuver le programme de travail révisé et le calendrier figurant en annexe,*
	3. *à prier le Secrétariat de publier une circulaire invitant les offices de propriété industrielle à mettre à jour les informations qui les concernent dans la partie 7.3 du Manuel de l’OMPI,*
	4. *à demander à l’Équipe d’experts chargée de la partie 7 d’élaborer un questionnaire aux fins de la mise à jour de la partie 7.1 du Manuel de l’OMPI, pour présentation à sa huitième session et*
	5. *à demander à l’Équipe d’experts chargée de la partie 7 d’élaborer un questionnaire aux fins de la mise à jour de la partie 7.6 du Manuel de l’OMPI, pour présentation à sa huitième session.*

[L’annexe suit]